

NOTE DE CADRAGE
CONFERENCE RÉGIONALES DE HAUT NIVEAU SUR
LA JUSTICE ET LA BONNE GOUVERNANCE

Combattre l'impunité et faire respecter les droits humains en tant que facteurs essentiels à la promotion de la paix et à la sécurité

13-15 mai 2019, Nairobi (Kenya)

I. Contexte et justification

L'année 2018 a marqué le dixième anniversaire de l'adoption du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et des protocoles y afférents¹ (Pacte et protocoles de la CIRGL), ainsi que le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (l'**« Accord-cadre »**)². La lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains et de la justice sont au cœur des engagements que les dirigeants de la région ont inscrits dans le Pacte et les protocoles de la CIRGL et dans l'Accord-cadre afin de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs³.

Tous les États membres de la CIRGL ont signé l'Accord-cadre ainsi que le Pacte et les protocoles de la CIRGL et sont liés par ces derniers; les Garants de l'Accord-cadre, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs (le **« Bureau de l'Envoyé spécial »**), l'Union africaine, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), coopèrent étroitement avec les Gouvernements des pays de la région à la mise en œuvre des engagements pris en matière de paix, de sécurité et de développement. Des mesures importantes ont été adoptées en faveur de la justice dans la région, notamment la création du Réseau de coopération judiciaire pour la région des Grands Lacs, concernant les crimes transfrontaliers, et des comités nationaux pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination. Par ailleurs, les entités de l'ONU présentes dans la région se sont associées autour du pilier VI du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, intitulé **« Justice et prévention des conflits »**, sous la direction du Programme des Nations Unies pour

¹ Les protocoles de la CIRGL portent sur les domaines suivants : a) démocratie et bonne gouvernance ; b) coopération judiciaire ; c) prévention et répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; d) lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ; e) prévention et répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants.

² L'Accord-cadre a été signé à Addis-Abeba en février 2013.

³ La cible 16.3 des objectifs de développement durable préconise également de « [p]romouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et [de] garantir à tous un égal accès à la justice » et la cible 16.a d'**« [a]ppuyer**, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».

le développement (PNUD) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui comprend un projet régional sur l'impunité et la justice.

Néanmoins, la mise en œuvre progresse lentement. L'impunité des auteurs de violations des droits humains reste l'un des principaux obstacles à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. C'est également ce qu'a déclaré publiquement Dr Denis Mukwege de la RDC, lauréat du prix Nobel de la paix 2018, qui a condamné l'impunité des auteurs de viols massifs et l'utilisation des violences sexuelles à l'égard des femmes comme stratégie et arme de guerre.

Il faut que des actions additionnelles soient approuvées au plus haut niveau politique et mises en œuvre pour lutter efficacement contre l'impunité et promouvoir les droits humains et la justice, comme convenu également par les chefs d'État et de gouvernement lors de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, tenue à Brazzaville (République du Congo) en octobre 2017. À cette fin, une conférence régionale de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance se tiendra à Nairobi en mai 2019.

II. Modalités, objectifs et résultats des consultations

La conférence se compose de deux segments successifs, à savoir des consultations techniques de deux jours suivie de consultations gouvernementales des Ministres de la justice des pays membres de la CIRGL.

1) Consultations techniques

L'objectif des consultations techniques est d'examiner les progrès, les difficultés et les prochaines étapes dans les domaines de la lutte contre l'impunité et de l'administration de la justice. Il en résultera une proposition de Déclaration comprenant des recommandations, un calendrier et des objectifs. Y participeront des représentants des ministères de la justice, des parquets, de juridictions régionales, d'entités de défense des droits humains et d'organisations de la société civile. La réunion s'articulera autour des thèmes proposés ci-dessous :

- *justice transitionnelle ; tribunaux mixtes ; commissions Vérité et réconciliation ; réparations et protection des victimes ;*
- *juridictions internationales et régionales ; Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; Cour de justice de l'Afrique de l'Est ;*
- *défis posés par les crimes transfrontaliers, en particulier ceux liés au commerce illicite des ressources naturelles ; le rôle du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs sera également abordé ;*
- *violences sexuelles et basées sur le genre ; juridictions spéciales chargées des dossiers de violences sexuelles ; mise en œuvre de la résolution 8 de la Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles.*

2) Consultations ministérielles de haut-niveau

Les consultations techniques seront suivies de consultations ministérielles de haut-niveau, dont l'objectif sera d'évaluer les recommandations de la conférence et de définir des mesures visant à en assurer la mise en œuvre. Il en résultera une déclaration. Les consultations ministérielles, qui dureront une demi-journée, seront présidées par le Ministre de la justice de la République du Congo en sa qualité de Président de la CIRGL. Y participeront notamment des Ministres de la justice des pays membres de la CIRGL ainsi que des représentants des Garants de l'Accord-cadre et d'organismes compétents des Nations Unies. L'invité d'honneur sera un représentant du Gouvernement kenyan.

III. Participants

Est indiqué ci-dessous le nombre estimatif de participants. La liste définitive des participants dépendra de l'objet et de l'ordre du jour de la réunion.

Conférence (60)

- Représentant de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (1)
- Représentants des Ministères de la justice (12, soit 1 par pays)
- Cour africaine de justice et Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2)
- Organisations de la société civile compétentes en matière de justice et de droits humains (12, soit 1 par pays)
- Organisations de la société civile compétentes en matière de liberté de la presse (12, soit 1 par pays)
- Procureur spécial de la Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine (1)
- Procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (1)
- Président du Secrétariat exécutif de la CIRGL (2)
- Président du Comité régional de la CIRGL pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination (1)
- Directeur du Centre régional de formation de la CIRGL sur les violences sexuelles et sexistes (1)
- Représentant du Centre régional de la CIRGL sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme (1)
- Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU (2)
- HCDH (2)
- PNUD (1)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (1)
- Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (1)
- SADC (1)
- Union africaine (1)
- Institut d'Auschwitz pour la paix et la réconciliation - AIPR (1)
- Membres du corps diplomatique (pour l'ouverture de la réunion ministérielle)

Réunion au niveau gouvernemental (33)

- Ministres de la justice et personnel d'appui (24)
- Bureau de l'Envoyé spécial et personnel d'appui (2)
- Secrétaire exécutif de la CIRGL et personnel d'appui (2)
- Union africaine et personnel d'appui (2)
- Procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (1)

IV. Logistique

Organisateurs : la conférence sera organisée conjointement par la CIRGL, le Bureau de l'Envoyé spécial et le HCDH.

Financement : les organisations partenaires se partageront le coût de la réunion. Le HCDH assurera la liaison avec les Ministres de la justice et les experts compétents et financera la participation de certaines organisations de la société civile et de défense des droits humains. Le Bureau de l'Envoyé spécial parrainera 45 participants au plus (jusqu'à 3 représentants par pays, plus certains représentants d'organisations internationales) et prendra en charge les frais de conférence. La CIRGL, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial, engagera l'invité d'honneur et les Etats Membres.

Date et lieu : 13-15 mai 2019, Nairobi (Kenya).